

ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ CIVILE HORS RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

Votre courtier conseil : SPVIE CONSTRUCTION  
Adresse : 11 QUAI DE DION BOUTON  
92800 PUTEAUX CEDEX  
Tél. : 01.86.99.94.00  
Mail : gestion1.rcd@spvie.com

Pour déclarer un sinistre : sinistre.rcd@spvie.com

L'assureur ci-dessous dénommé, **GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE** atteste que :  
RENOVATION ISOLATION ETANCHEITE TOITURES

n° SIRET : 79886039100019

Adresse : RUE DE LA LIBERTE

84100 ORANGE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° : 41563726B/BF6AE

à effet du 01/02/2019

formulées entre le 01/02/2019

couvrant sa responsabilité civile hors responsabilité décennale, pour des réclamations  
et le 31/12/2019

Les garanties s'appliquent dans le cadre des activités professionnelles mentionnées ci-dessus :

Assureur : Groupama Paris Val Loire • 161 avenue Paul Vallières • 92120 GENTILLY • Entreprise régie par l'article L771-11 du nouveau code rural • Entreprises régies par le Code des Assurances • Groupama  
Gan Vie • Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 € (entièrement versé) • RCS de Paris 340 427 616 • APE 6511Z • 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris • Entreprises régies par le code des Assurances et soumises  
à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, 61 rue Talbot, 75009 Paris.

SPVIE Assurances • SAS de courtage au capital de 1 000 000 € (entièrement versé) • RCS de Nanterre n° 525 355 251 • N° ORIAS 10 058 151 (www.orias.fr) • Responsabilité Civile  
Professionnelle et Garantie Financière (articles L813-1 et L813-2 du Code de Commerce) • sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr) • Tél : 01 85  
08 06 00 • Exerce son activité selon les dispositions de l'article L 520-11 du code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande • Réclamation : Service Réclamation, 11 Quai de Dion  
Bouton - 92816 PUTEAUX CEDEX • Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre  
courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le mediateur@mediation-assurance.org.